Chambre de Métiers et de l'Artisanat
LYON - RHÔNE

PRÉPARER LA REPRISE D'ACTIVITÉ

Établissements recevant du Public

4 mai 2020

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Mai		Juin		Juil.		Août		Sept.	
		Q1	Q2	Q1	Q2	Q1	Q2	Q1	Q2	Q1	Q2
AVANT LA REPRISE											
Préparer la reprise de l'activité	Appeler vos fournisseurs afin de s'informer sur leur reprise. Se renseigner sur leurs nouveaux horaires d'ouverture, de livraison et de retrait de marchandise	X	X								
	Revoir les fiches de postes des salarié.e.s en fonction de l'activité possible	X	X								
	Organiser l'activité de votre entreprise en fonction de la disponibilité de vos fournisseurs et des tâches/missions retenues		X		X		X		X		X
Préparer la reprise avec ses salarié.e.s	Marquer une continuité en gardant contact avec vos collaborateurs et communiquer sur la reprise d'activité	X	X								
	Se rendre disponible pour écouter et répondre aux interrogations et peurs	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Vérifier qu'ils soient prêts et aptes à reprendre le travail (garde d'enfant, état de santé)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Décaler l'arrivée/les pauses/ le départ de vos collaborateurs dans vos locaux afin de minimiser les risques de transmission	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Nommer un référent sécurité et santé au travail chargé de faire respecter les mesures sanitaires au sein de l'entreprise	X	X								
Mettre en place et respecter les consignes sanitaires	Commander des équipements de protection individuelle (masques, gants, etc) et les faire porter	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Mettre à disposition des consommables : gel hydroalcoolique, lingettes, savon, ...	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Mettre en place une barrière transparente au niveau de l'espace d'encaissement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Établir un plan de nettoyage/désinfection quotidien et l'appliquer	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Calculer combien de personnes pourraient entrer dans la boutique lorsqu'on respecte les consignes de sécurité et afficher les consignes	X	X								
	Marquer au sol, avec des scotchs, les distances à respecter entre chaque client (1 mètre)	X	X								
	Privilégier le paiement sans contact.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Afficher les consignes d'hygiènes et de sécurité à destination de votre équipe de travail	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
APRÈS LA REPRISE											
Mettre en place un management de crise	Réunions d'équipe : communiquer avec vos salariés sur leur peurs, préoccupations, humeur, tout ce dont ils ont besoin d'extérioriser. Faites part de vos propres préoccupations.	X		X		X		X		X	
	Faire des retours sur les points qui ont été soulevés pendant ces réunions. Vos salariés ont besoin de constater que vous mettez tout en place pour les protéger		X		X		X		X		X
	Être transparent sur l'état de l'entreprise et de votre activité économique pour responsabiliser vos employés	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Adapter l'activité à la crise sanitaire	Transférer les compétences en interne pour rendre les employés polyvalents en cas d'absence (maladie, garde d'enfant...)	X	X	X							
	Former les salariés à la nouvelle organisation (nouvelles missions, nouvelles procédures...)	X	X	X	X						
Maintenir l'activité, s'adapter à la situation de crise sanitaire	Gestion des invendus (Too good to go, Phoenix, Les Restos du cœur)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Vente à distance (Ma ville mon shopping)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Instaurer un système de Click & Collect	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Q1 : première quinzaine du mois Q2 : deuxième quinzaine du mois

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISER LE TRAVAIL AVANT LA REPRISE..... 4

Préparer la reprise des salarié.e.s..... 4

S'assurer du réassort de marchandises..... 5
/ Organiser son activité

Mettre à jour son Document Unique..... 5

Adopter des gestes de santé et..... 5
de sécurité pour protéger les salarié.e.s
et répondre aux consignes de l'État

**MAINTENIR L'ACTIVITÉ, S'ADAPTER À
LA SITUATION DE CRISE SANITAIRE..... 8**

LA REPRISE..... 8

Mettre en place un management de crise..... 8

Rappeler les consignes d'hygiène et de sécurité..... 9

SITES D'INFORMATIONS FIABLES..... 10

INFO

Les liens du document représentés sous cette forme sont cliquables.

ORGANISER LE TRAVAIL AVANT LA REPRISE

Préparer la reprise des salarié.e.s

Indéniablement, la crise provoquée par le COVID-19 est une occasion unique pour revoir la façon dont nous travaillons. En somme, une belle opportunité pour faire d'une crise majeure le déclencheur d'une prise de conscience et, d'un changement bénéfique pour tous.

Le dialogue dans l'entreprise revêt une importance essentielle, cela est d'autant plus vrai en situation de crise. La clé pour partir sur de bonnes bases est donc de communiquer plus, en tenant compte de la situation de chacun.e.
Que ce soit avec les client.e.s, les fournisseurs et tous les prestataires de l'entreprise, il faut là encore maintenir et renforcer les liens.
Si vous ne pouvez pas reprendre totalement votre activité au déconfinement renseignez-vous sur le prolongement de l'activité partielle.
Nos experts et conseillers sont là pour vous épauler en cette période difficile :

Plateforme Droit du Travail

Gestion des contrats de travail
plateforme.travail@cma-lyon.fr

- Séverine DESMULES 04 72 43 51 64
- Anne-Lise GRENAUD 04 72 43 51 88
- Michaël MECHERI 04 72 43 43 23

Conseils en Ressources Humaines Santé et Sécurité au Travail
- Mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- Mise en place d'un management de crise
polerh@cma-lyon.fr

- Lucie PIOBETTA 04 72 43 43 53

Mettez à profit la période de fermeture ou d'activité partielle de votre entreprise

Le dispositif FNE-Formation est renforcé et étendu à toute action visant à permettre au salarié de développer des compétences et renforcer son employabilité. Vos salariés en chômage partiel peuvent suivre des formations et monter en compétences.

travail-emploi.gouv

La CMA met à votre disposition son catalogue de formations à distance ou en présentiel.

Vous en trouverez la liste sur le site ci-dessous :

consulter le catalogue

S'assurer du réassort de marchandises Organiser son activité

Appeler vos fournisseurs pour savoir s'ils sont ouverts et livrent.

Communiquer avec vos clients :

• Guide pratique pour les commerçants de proximité face au covid 19

• Optimiser ses outils numériques pour rester visible de ses clients

• Communiquer sur les consignes de santé et sécurité mis en place dans votre établissement

• Prévoir des équipements de protection individuel à remettre à vos clients s'ils n'en ont pas (gants, masques…).

Mettre à jour son Document Unique

Mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (des contrôles sont réalisés avec amende à l'appui) avec les nouvelles mesures sous-citées.

La CMA vous accompagne :

- Contrat Artisanat Auvergne Rhône-Alpes
- Atelier de rédaction et de mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels

Adopter des gestes de santé et de sécurité pour protéger les salarié.e.s et répondre aux consignes de l'État

Conseils de santé et de sécurité au travail par activité :

- Conseils de santé et de sécurité au travail par activité

Afficher les consignes d'hygiènes et de sécurité à destination de votre équipe de travail mais aussi de votre clientèle :

- Affiches d'informations
- Affiches des bonnes pratiques en magasin

Afficher les horaires d'ouverture.

Seul.e.s les employé.e.s touchent les produits (privilégier les pinces pour éviter le contact direct avec les produits).

Calculer le nombre de personne pouvant entrer dans les locaux :
Compter 4m² par personne pour que les distanciations sociales d'1 mètre soient respectées dans toutes les directions.
Le calcul est à réaliser sur les surfaces de déplacement (hors meubles) pour les clients (calcul de la surface au sol de l'espace client) et pour les salarié.e.s (calcul de la surface des postes de travail)

Marquer au sol, avec des scotchs, les distances à respecter entre chaque client (1 mètre).

Privilégier le paiement sans contact.
Si toutefois il y a paiement en espèces, ne portez la main au visage qu'après vous être nettoyé les mains.

Mettre en place une barrière transparente au niveau de l'espace d'encaissement (plexiglass de 1 x 1 mètre ou film transparent).

Placer une table pour que les distances d'1 mètre soient respectées entre les clients et vos employé.e.s.

Placer une table à l'entrée de la boutique si vous préférez que les clients commandent à l'extérieur de la boutique.

Porter un masque.

Il faut faire la différence entre 2 catégories de masques :

Les masques filtrants à usage des professionnels en contact avec le public (catégorie 1)	Les masques filtrants pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques et sans contact avec le public (catégorie 2)
↓	↓
Destinés aux salariés au service et à l'encaissement	Destinés aux employé.e.s en laboratoire, en atelier

Porter des gants et affecter une personne exclusive pour l'encaissement afin d'éviter tout contact entre produits alimentaires et monnaie.

- Technique de retrait des gants

Mettre à disposition des consommables : gel hydroalcoolique, lingettes, savon, essuie-tout jetable, sacs-poubelle…

- Consignes lavage des mains

Où trouver des équipements de protection ?
La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes et la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes se mobilisent et s'associent au groupe La Poste pour vous donner accès à 2 plateformes de vente en ligne de masques réutilisables.

- Informations CMA du Rhône
- Tableau des fournisseurs et des résultats aux tests

Attribuer dans la mesure du possible des outils de travail individuels. (code couleur, étiquettes avec les prénoms…).

Établir un plan de nettoyage / désinfection avec périodicité et suivi . Nettoyage :

- Des surfaces de travail (à la prise et au départ du poste),
- Régulier des mains au savon + papier jetable pour s'essuyer à jeter dans une poubelle à pédale ou automatique
- Des équipements de travail, des outils,
- Des poignées de portes et boutons,
- De la zone de paiement,
- De tout objet et surface susceptible d'avoir été contaminé (en contact avec les mains), équipements de travail commun, collectifs (machines à café, etc.).
- Régulier des sanitaires au moins deux fois par jour, et en permanence de la présence de savon et moyens de séchage.

Maintenir l'activité, s'adapter à la situation de crise sanitaire

Instaurer un système de Click & Collect

- **Guides pratiques :**
  - Précautions sanitaires à respecter dans le cadre de la livraison de colis
  - Précautions sanitaires à respecter dans le cadre de la livraison de repas à domicile
  - Guide pratique du maintien de son activité
- **Autres solutions pour maintenir son activité en sécurité :**
  - Ma Ville Mon Shopping
  - Bons d'achats
- **Gestion des invendus :**
  - Too Good To Go
  - Phénix
  - Restos du coeur

LA REPRISE

Mettre en place un management de crise

- **Les Conseillers en Ressources Humaines de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat se tiennent à votre disposition pour mettre en place un management de crise :**

  polerh@cma-lyon.fr - 04 72 43 43 53

Rappeler les consignes d'hygiène et de sécurité

- **Les Conseillers en Ressources Humaines de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat se tiennent à votre disposition pour mettre en place un management de crise :**
  polerh@cma-lyon.fr - **04 72 43 43 53**

  Rappeler les **consignes** à l'oral.

  Laisser les **portes ouvertes.**

  Vérifier le bon déroulement du plan de **nettoyage / désinfection quotidiennement.**

  Jeter les masques et gants jetables dans une **poubelle qui fermée et vidée pour le ramassage des ordures.**

- **Soutien aux entreprises artisanales :**
  - Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône

SITES D'INFORMATIONS FIABLES

- **Le site de l'INRS**
  - Actualités - COVID-19 et entreprises
  - FAQ - Juridique
  - Obligations des employeurs et des salariés en période de pandémie
  - Pandémie de COVID-19 liée au coronavirus SARS-CoV-2

- **Le site du Ministère du Travail :**
  - Obligations employeur
  - Fiches conseils métiers et guides pour les salariés et les employeurs
  - Protocole national de déconfinement

- **Le site du Gouvernement :**
  - Informations Coronavirus

- **Le site Atousanté administré par des médecins du travail :**
  - Poursuivre l'activité professionnelle sur fond de pandémie Covid-19

- **Le site de votre service de santé au travail :**
  - Agemetra
  - AST Grand Lyon